

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

Madame, Monsieur,

Afin de vous permettre de déterminer votre intérêt pour une éventuelle reprise de la société XILAN, vous m'avez demandé de vous fournir des informations.

Sont considérées comme informations confidentielles (ci-après désignées les « informations »), toutes les informations concernant la société XILAN, qui pourraient vous être transmises, sous quelque forme que ce soit, par la société précitée, Monsieur Vincent Carrière, gérant, ou ses collaborateurs, et par moi-même, ou que vous pourriez obtenir par quelque moyen que ce soit, à l'exception de celles connues du public sans violation par vous-même du présent accord.

Préalablement à leur communication, vous reconnaissez que les informations et le contenu d'éventuelles discussions ou négociations avec le dirigeant de cette entreprise ou avec moi-même, sont de nature strictement confidentielle et doivent être tenues secrètes jusqu'au dépôt de mon rapport auprès du Greffe du Tribunal de Commerce, conformément aux dispositions des articles L.623-1 et L.642-13 du Code de Commerce.

Vous vous engagez à ne les utiliser que dans le seul but de présenter une proposition de plan de redressement de la société XILAN, à vous abstenir de toute utilisation personnelle, commerciale ou d'une manière qui puisse entraîner un quelconque préjudice pour cette société et à ne pas en divulguer tout ou partie.

Vous vous engagez à ne communiquer les informations qu'aux employés de votre société ou aux conseillers indispensables pour vous assister dans l'élaboration de votre offre, et à faire en sorte que ces employés et conseillers respectent les engagements de cette lettre, sous votre entière responsabilité.

Dans le cadre où il serait porté à votre connaissance que les engagements de cette lettre, et en particulier l'obligation de confidentialité, n'ont pas été respectés par vous, vos employés ou vos conseillers, vous vous engagez à m'en informer par écrit immédiatement.

Vous reconnaissez que la société XILAN et moi-même ne s'engagent aucunement quant à l'exactitude et au caractère exhaustif des informations et que nous ne pouvons en aucun cas être tenus pour responsables des conséquences de leur utilisation.

Vous vous engagez à ne pas approcher, directement ou indirectement, les employés de la société XILAN, sauf accord spécifique du dirigeant de cette société ou de moi-même, en particulier en vue de les recruter, et ce, à compter de ce jour et pendant une période d'un an.

Si vous décidiez de ne pas donner suite à l'opération envisagée ou sur simple demande de ma part, vous vous engagez à me retourner tous les documents qui vous auront été transmis sans en conserver de copie.

Vous reconnaissez expressément que la société XILAN subirait un préjudice très lourd en cas de non-respect des dispositions du présent accord et déclarez reconnaître que le non-respect

des obligations visées ci-dessus engagerait votre responsabilité sur le fondement des dispositions énoncées à l'article 1240 du Code Civil.

Les obligations décrites dans le présent accord seront valables pour une durée d'un an à compter de la date d'acceptation des présentes et elles seront régies par le droit français. Les Tribunaux de Nanterre seront seuls compétents pour statuer sur tout litige pouvant découler de l'interprétation et de l'application du présent accord.

J'attire d'ores et déjà votre attention sur la date limite de dépôt des offres fixées au :

27 juillet 2022 à 12h00 en mon étude

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Thibaut MARTINAT



Bon pour acceptation

SELARL AJRS
3 Avenue de Madrid
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Tel : 01.55.62.06.40 - Mail : neully@aj-rs.com
RCS de Paris 510 227 432

Société :

Par :

Qualité :

Date :